



## Sécurité sociale

### ■ L'Institut de la protection sociale déplore la mise en place précipitée de la DSN au 1<sup>er</sup> janvier 2017

La mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) « est présentée comme une grande avancée qui va simplifier la vie des entreprises. Cette norme aura probablement la vertu – à terme – de réellement simplifier la vie des entreprises », reconnaît, le 20 décembre, l'Institut de la protection sociale (IPS). Mais, ajoute-t-il, « le bilan médiatisé récemment par les pouvoirs publics et notamment le GIP-MDS est non seulement prématuré mais il est surtout biaisé ». « Le passage en phase 3 précipité au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pose de sérieux problèmes techniques et risque d'entraîner des dysfonctionnements considérables pour les entreprises. Il sera en outre inutilement coûteux pour l'économie française ». L'IPS estime « essentiel que la mise en place finale de la déclaration sociale nominative soit réalisée dans des conditions de sérieux propre à en assurer le succès ».